

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

## PROCES-VERBAL



Le conseil municipal, convoqué le 18 octobre 2024 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles, le jeudi 24 octobre 2024 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 18 octobre au 25 octobre aux entrées (accueil) et sur les sites internet de la ville de Linselles.

### ORDRE DU JOUR :

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024**

Mme Amandine VASSEUR-HELLIN, conseillère municipale est désignée secrétaire de séance.

#### **FINANCES**

2024-10-01 - Décision budgétaire - ouverture de crédits

#### **RESSOURCES HUMAINES**

2024-10-02 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

#### **JEUNESSE**

2024-10-03 - Mise à jour du projet éducatif municipal

2024-10-04 - Mise à jour de la gestion des ACM et des activités jeunesse

2024-10-05 - Mise à jour de la gestion des activités périscolaires

2024-10-06 - Tarification sociale des repas de restauration scolaire

#### **SPORT**

2024-10-07 - Centre Municipal d'Orientation Sportive (CMOS) et tarifications - modifications

#### **ECONOMIQUE**

2024-10-08 - Ouvertures dominicales 2025

#### **URBANISME**

2024-10-09 - Vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Linselles d'un terrain situé au lieu-dit « Hameau du Blaton »

2024-10-10 - Vente par la Ville de Linselles de deux terrains situés lieu-dit « Le Moulin » et lieu-dit « La Vignette »

2024-10-11 - Vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Linselles d'une maison sis 20 cité Félix Suing

#### **ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE**

2024-10-12 - Zone à Faible Emission Mobilité (ZFE M) participation réglementaire – avis des communes

#### **AFFAIRES SOCIALES**

2024-10-13 - Révision des tarifs du portage de repas à domicile

2024-10-14 - Signature de la convention entre la MEL et la commune de Linselles mise à disposition des télécommandes de vocalisation des feux tricolores à destination des non ou mal voyants

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

2024-10-15 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – modification (pour emprunt)

**Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjoints*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

**Pouvoirs :**

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,
- M. Antony PIRES, Conseiller Délégué, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère Déléguée,
- Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère Déléguée, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller Délégué,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Municipale,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint,
- M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Grégory VERHELLE, Conseiller Municipal.

**Présentation des DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :**

**SERVICE JEUNESSE**

- TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – JUILLET 2024
- TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – AOUT 2024
- TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – TOUSSAINT 2024

**SERVICE EVENEMENTIEL**

**2024-003 - SPECTACLE « CA DEMENAGE ! » DU 12/10/24 – SALLE VITAL COLLEIT**

Tarif d'entrée : gratuité -12 ans et 5€ à partir de 12 ans

**2024-004 - GALA DE CATCH PAR L'ASSOCIATION CATCH WS DU 26/10/24 – SALLE JACQUES REMORY**

Tarif d'entrée : 6€ pour le tarif plein et 3€ pour le tarif réduit

**SERVICE FINANCES**

FIN 2024-013 – 20/06/24 – Modifiant la décision n° FIN-2024-012 relative à la demande de subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique à l'Agence Nationale du Sport approuvant la rénovation d'un terrain de football au Complexe sportif Paul Delmotte en revêtement synthétique pour un montant de 848 860,00 € HT

FIN 2024-014 – 28/06/24 – Marché public à Procédure Adaptée passé pour la réalisation d'une Plaine de Loisirs – Attribution à l'entreprise TERIDEAL de Marck du Lot n°1 – Aménagement extérieur et skate-park pour un montant de 824 955,18 € HT.

FIN 2024-015 – 28/06/24 – Marché public à Procédure Adaptée passé pour la réalisation d'une Plaine de Loisirs – Attribution à l'entreprise TERIDEAL de Marck du Lot n°2 – Pumptrack pour un montant de 164 874,27 € HT.

FIN 2024-016 – 28/06/24 - Marché public à Procédure Adaptée passé pour la réalisation d'une Plaine de Loisirs – Attribution à l'entreprise ID VERDE de Mouchin du Lot n°3 – Mobiliers et espaces verts pour un montant de 110 006,60€ HT.

FIN 2024-017 -12/06/24 – Fixation des tarifs pour les emplacements du marché aux puces du 30/06/24 : emplacement de 3 mètres à 5 euros

FIN 2024-018 – 02/07/24 – Clôture de la régie d'avances activités culturelles, fêtes et cérémonies diverses.

FIN 2024-019 – 11/09/24 – Marché public à procédure adaptée passé pour la fourniture d'équipements de restauration – Lot 1 : Lave batterie signé avec l'entreprise DE GRAEVE de Wambrechies pour un montant de 22 040,40€ TTC pour la fourniture, la livraison et l'installation.

FIN 2024-020 – 11/09/24 – Marché public à procédure adaptée passé pour la fourniture d'équipements de restauration Lot 2 : Lave-vaisselle à avancement signé avec l'entreprise COFRINO de Lambersart pour un montant de 61 244,92 € TTC pour la fourniture, la livraison et l'installation.

FIN-2024-021 – 11/09/24 – Marché public à procédure adaptée passé pour la fourniture d'équipements de restauration – Lot 3 : Cellule de refroidissement signé avec l'entreprise Henri DEHONDT à Teteghem pour un montant de 10 050,05 € TTC pour la fourniture, la livraison et l'installation.

#### **SERVICE TECHNIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE**

6 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300 litres et 310 litres (ST 2024\_013, 023, 024, 025, 026, 048)

2 dossiers : 70 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 550 litres et 700 litres (ST 2024\_014, 040)

1 dossier : 90 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 1000 litres (ST 2024\_047)

##### **SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT ET REPARATION DE VELOS**

4 dossiers : 40 € acquisition d'un vélo adulte (ST 2024\_027, 032, 037, 046)

11 dossiers : 80,00 € acquisition d'un vélo à assistance électrique (ST 2024\_028, 029, 030, 031, 033, 034, 036, 038, 039, 044, 045)

1 dossier à 24,60 € réparation d'un vélo enfant (ST 2024\_035)

##### **SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT D'UN CHARIOT**

9 dossiers : 9 €, 15 €, 17,50€, 19,98€ et de 20 € pour l'acquisition d'un chariot à hauteur de 50 % avec un plafond de 20 € (ST 2024\_015, 016, 017, 018, 019, 020, 041, 042, 043).

##### **AFFECTATION D'UNE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE FACADE**

2 dossiers : 800 € (ST 2024\_021B, 022 B)

#### **Informations de Madame le Maire**

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire réalise une rétrospective des manifestations et inaugurations linselloises depuis le dernier conseil municipal et informe :

- de la venue du nouveau Directeur des Services Techniques, M. Rémy GOMEZ et du nouveau Directeur du Service Finance, M. Éric VASSEUR,
- du passage en zone 30 depuis septembre pour une circulation plus apaisée dans notre ville,
- de nouvelles dates de réunions de quartiers en 2025 pour le groupe majoritaire,
- de la finalisation des travaux du chemin de la ferme Leplat,
- d'un nouveau local vélo et poubelle à l'école prévert et saint exupéry,
- de l'arrivée de nouveaux commerçants : boulangerie : Auguste et Ferdinand, salon de coiffure : Rosane, magasin de prêt à porter : Gilberte,
- du dernier Conseil Municipal des jeunes le 11 octobre et la conférence de presse des nouveaux candidats succès pour le mandat 2024-2026 car 30 candidats pour 28 places.

Madame le Maire informe qu'en soutien à Octobre Rose la façade de la Mairie a été illuminée en rose et fait remarquer que le support des délibérations visionné sur le vidéoprojecteur dans la salle du conseil est également en fond rose.

- ✓ M. LELEU intervient sur les informations de Madame le Maire :
  - Inauguration du Dojo et de sa dénomination et rappelle un texte du code général des collectivités qui mentionne que toute nouvelle dénomination d'un lieu communal doit faire l'objet d'une délibération. Il dit qu'il ne va pas s'interposer à cette nomination mais qu'il souhaitait uniquement apporter cette remarque et demander sa régularisation.
  - Arrêtés de circulation des différentes rues linselloises en passage en zone 30 à vérifier pour éviter toute mise en cause de la commune lors d'un éventuel accident avec les assurances, il rappelle que c'est de la responsabilité de Madame le Maire d'appliquer ces arrêtés.
  - Il demande de vérifier les contrôles techniques de nos véhicules communaux car il a constaté un véhicule dont le contrôle est dépassé de 15 jours et dans ce cas les assurances ne couvriront pas lors d'éventuel accident et il rappelle que c'est de la responsabilité de Madame le Maire et qu'elle sera la première impliquée.
  - Il regrette que son groupe n'ait pas été invité à la formation « gestes qui sauvent ».
  - Dernière remarque de M. LELEU : il y a un poteau place handicapée qui serait à terre à l'espace Tiberghien depuis un certain temps.
- ✓ Madame le Maire prend note de ces interventions.

#### **2024-10-01 - Décision budgétaire - ouverture de crédits**

Ouverture de crédits pour un montant supplémentaire de 10 000,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.  
**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-02 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Permettra de recruter 6 agents contractuels maximum pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité lors d'absence.

- ✓ M. LELEU signale que ces recrutements vont alourdir le budget lié à la charge du personnel et propose de voir en interne avec l'obtention d'heures supplémentaires aux agents.
- ✓ M. MARESCAUX propose lui la réalisation d'un tableau de polyvalence.
- ✓ Madame le Maire signale qu'il y a des règles à respecter au niveau du temps de travail des agents municipaux et il y a un manque de personnel au service logistique, évènementiel, jeunesse et service technique.

**La délibération est adoptée à la majorité (avec 5 abstentions : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)**

#### **2024-10-03 - Mise à jour du projet éducatif municipal**

Le Projet Educatif Municipal (PEM) fixe les orientations relatives à la politique que la Ville souhaite poursuivre en direction de l'enfance et de la jeunesse.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-04 - Mise à jour de la gestion des ACM et des activités jeunesse**

Cette délibération concerne la mise en place des ACM 3-12 ans, des activités à la carte 12-17 ans, des mercredis récréatifs 3-12 ans, de l'Espace Jeunes, des séjours de vacances et des séjours courts et est applicable à compter de la rentrée scolaire de novembre 2024 et de janvier 2025 pour les Mercredis Récréatifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-05 - Mise à jour de la gestion des activités périscolaires**

Cette délibération concerne la mise en place de la gestion du périscolaire, garderie, pause méridienne et étude et est applicable à compter de la rentrée scolaire de novembre 2024.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-06 - Tarification sociale des repas de restauration scolaire**

Approbation des termes de la convention triennale en matière sociale des cantines scolaires. L'accès à la cantine constitue une mesure concrète de lutte contre la pauvreté et favorise les apprentissages dans de bonnes conditions. La mise en place de la tarification sociale permet aux jeunes issus de familles plus modestes de pouvoir bénéficier de cette mesure.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-07 - Centre Municipal d'Orientation Sportive (CMOS) et tarifications - modifications**

Modifications sur l'inscription et les créneaux. Il convient d'homogénéiser les tarifs avec les autres services et d'arrondir à la décimale supérieure pour les 9 quotients de revenus et le tarif extérieur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-08 - Ouvertures dominicales 2025**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture des commerces de détail plus de cinq dimanches par an pour l'année 2025 :

- de FIXER librement la date du **25 mai 2025** (fête des mères) pour la commune.
- De FIXER le nombre d'ouvertures autorisées des commerces linsellois au titre des dérogations au repos dominical prévues par la loi susvisée à 8 dimanches : 12 janvier, 25 mai, 29 juin, 31 août, 30 novembre et 7, 14, 21 décembre 2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-09 - Vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Linselles d'un terrain situé au lieu-dit « Hameau du Blaton »**

Considérant que le CCAS de Linselles est propriétaire d'un terrain cadastré section ZC n°3 situé au lieu-dit « le Hameau du Blaton » à Linselles (59126), d'une surface cadastrale de 1705 m<sup>2</sup> ; Considérant la demande d'achat du terrain de Monsieur Thomas SIMON en date du 12 décembre 2023.

- ✓ M. LELEU s'étonne que l'avis du conseil municipal soit requis pour une vente qui concerne le CCAS et pourquoi le CCAS le vend ?
- ✓ Madame le Maire répond qu'une demande du poney club du Blaton nous ait parvenue pour acheter cette parcelle de terre du CCAS qui se situe en plein milieu des parcelles dont ils sont propriétaires.

**La délibération est adoptée à la majorité (5 abstentions : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)**

#### **2024-10-10 - Vente par la Ville de Linselles de deux terrains situés lieu-dit « Le Moulin » et lieu-dit « La Vignette »**

Considérant que la Ville de Linselles est propriétaire de 2 terrains cadastrés :

- Section AB n° 59 (anciennement A n° 4299) situé au lieu-dit « Le Moulin », d'une contenance de 72 a 64 ca,
- Section AB n° 64 (anciennement A n° 4307) situé au lieu-dit « la Vignette », d'une contenance de 1 ha 57a 87ca.

Considérant que ces parcelles sont occupées depuis le 15 décembre 2016 par un même locataire, Monsieur Christophe LEMILLE, pour un montant de 392,55 € par an (bail à ferme) ;

Considérant la demande d'achat du terrain de Monsieur Christophe LEMILLE en date du 6 avril 2023.

- ✓ M. LELEU se questionne si la ville n'aurait pas dû procéder d'abord à un déclassement car cette vente est bien une sortie du patrimoine communal.
- ✓ Madame le Maire signale qu'il n'y pas besoin de déclassement puisque c'est une zone agricole, on décline quand on change de zonage au PLU, mais elle signale qu'elle va vérifier quand même.

**La délibération est adoptée à la majorité (5 abstentions : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)**

#### **2024-10-11 - Vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Linselles d'une maison sis 20 cité Félix Suing**

Considérant que le CCAS de Linselles est propriétaire d'une maison située 20 Cité Félix Suing à Linselles (59126), cadastrée section AC n° 304, d'une contenance cadastrale de 78 m<sup>2</sup>, inoccupée depuis plus d'un an, constituée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, d'une surface habitable d'environ 65 m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette maison a fait l'objet d'un bail emphytéotique de 27 ans entre le CCAS de Linselles et SOLIHA (association privée au service de l'habitat qui intervient en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur le maintien et l'accès dans le logement) ;

Considérant la fin du bail emphytéotique avec SOLIHA en date du 16 avril 2023 avec état des lieux réalisé par huissier; Considérant l'avis du service d'estimation domaniale estimant la maison à 145 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

- ✓ M. LELEU demande pour quel motif cette maison est-elle vendue ?
- ✓ Madame le Maire informe qu'aucun bailleur n'a voulu reprendre cette maison pour de la location sociale car il y a trop de travaux conséquents à réaliser. Le CCAS ne pouvant pas subvenir aux travaux, il a été choisi de la vendre.

**La délibération est adoptée à la majorité (5 abstentions : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)**

#### **2024-10-12 - Zone à Faible Emission Mobilité (ZFE M) participation réglementaire – avis des communes**

Il est proposé au conseil municipal d'exprimer un avis défavorable quant au scénario de ZFE-M impliquant une interdiction de circulation aux véhicules Non-Classés et classés en vignettes Crit'Air 4, 5, proposé par la MEL, incluant les dérogations prévues notamment pour les petits rouleurs ou les détenteurs d'un abonnement transport en commun et une aide au rétrofit, allouée en complément de celles de l'État et fléchée sur les publics les plus en difficulté.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-13 - Révision des tarifs du portage de repas à domicile**

Dans le cadre de ses actions, la Ville de Linselles propose un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées 7 jours / 7. Approbation des nouveaux tarifs de portage de repas et son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-14 - Signature de la convention entre la MEL et la commune de Linselles mise à disposition des télécommandes de vocalisation des feux tricolores à destination des non ou mal voyants**

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la ville de LINSSELLES et pour faciliter l'attribution des télécommandes aux personnes aveugles ou mal voyantes, il convient de signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **2024-10-15 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – modification**

**Modification de l'alinéa 3°** De procéder, dans la limite d'**1,5 million d'euros**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- ✓ M. LELEU est dubitatif sur cette demande de la Trésorerie, il ne comprend pas.
- ✓ Madame le Maire lui dit que c'est pour engager un emprunt mais qu'elle ne connaît pas encore le montant puisque nous sommes en études budgétaires.

**La délibération est adoptée à la majorité (5 contre : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)**

### **REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ELUS DE L'OPPOSITION :**

#### **Pascal MARESCAUX**

Question n°1

Où en êtes-vous avec la classe que j'avais relancée après la COVID ?

**Madame le Maire :**

**Le sujet a été évoqué avec le service événementiel en juin dernier pour relance en 2025**

**Il est prévu une communication dans le Linselles Mag de janvier.**

Question n°2

Le « porta cabine » aménagé de la gym, combien de temps restera-t-il encore ? Combien nous coûte-t-il ?  
La location du bungalow aménagé coûte 200,51 € par mois.

**Madame le Maire :**

**Le contrat se termine fin décembre 2024.**

**Notre objectif est de le faire retirer et de trouver une solution avec l'association concernée.**

Question n°3

- a. Concernant les ralentisseurs situés face à LIDL, est-ce normal que la vitesse soit limitée à 50 km/h ?
- b. Est-il prévu de sécuriser la piste cyclable à ces endroits ?

**Madame le Maire :** La signalisation a été corrigée le mardi 22 octobre. Le prestataire de la MEL est intervenu après 10 jours de relance de la part de Mr REMY GOMES, Directeur des Services Techniques de la Ville, soit une limitation à 30 km/h.

**Pour votre bonne information Mr MARESCAUX ce n'est pas grâce à votre question pour le conseil ou vos propos sur les réseaux que les travaux ont eu lieu.**

**Les bandes cyclables seront sécurisées au niveau des coussins berlinois.**

**Groupe NAEPL :**

1/Dans le cadre des futurs aménagements de la Rue de Wervicq, l'équipe majoritaire a profité de la rencontre dans les quartiers du 4 octobre pour présenter le nouveau projet de voirie de la MEL de la rue de Wervicq. Aussi plusieurs questions nous ont été adressées par les riverains :

- Comptez-vous faire une réunion avec l'ensemble des riverains sur ce sujet d'aménagement routier qui concerne en direct les riverains de la Rue ?

- La sortie de Devadder sera-t-elle sécurisée, comme demandé depuis plus de 3 ans par notre équipe ? et si oui par quoi ?

- L'inquiétude sur le manque de stationnement serait devenue un sujet de préoccupation pour les riverains...  
En effet, pour donner suite à votre présentation du 4 octobre, et des perspectives sur les travaux et l'empiètement de la voie cyclable, les riverains s'inquiètent du manque de stationnement ! d'autant que les jours de manifestations sportives au stade, les places sont déjà bien restreintes !

**Madame le Maire :**

**Ce projet d'aménagement de la vignette est un projet validé avec la MEL**

**Ce projet a été évoqué avec les riverains lors de la réunion de quartier où de très nombreuses personnes sont venues à notre rencontre.**

**Les interrogations des linsellois sont les mêmes interrogations que l'équipe municipale**

**La sécurité : des personnes et des déplacements**

**Facilité l'accessibilité des vélos**

**Prévoir un maximum de places de parking.**

**C'est d'ailleurs pour cela que le premier projet n'avait pas été accepté par la majorité.**

**Aujourd'hui il est présenté comme favorable à toutes les parties**

**Ce qui ne nous empêche pas de continuer à travailler pour maximiser le stationnement avec un projet de Parking supplémentaire**

**Pour le projet de la rue de Wervicq : la sortie du stade Devadder a toujours été pour moi l'objet d'une attention particulière**

**Le Vice-Président de la MEL se rendra prochainement sur place à mon invitation pour se rendre compte de la problématique : Sécurité**

**Aujourd'hui les techniciens préconisent un plateau surélevé qui a été refusé.**

**Je maintiens mon souhait de feux tricolores pour la sécurité de nos enfants**

**Concernant les problématiques de stationnement. Nous avons déjà sollicité la MEL sur ce sujet avec différents scénarii proposés. Ils vous seront expliqués lorsque les services de la MEL reviendront vers nous.**

2/ Dans la lignée des questions liées à la circulation, nous avons en son temps un radar pédagogique sur remorque... Il a été actionné à certains endroits de Linselles pour justement sensibiliser les conducteurs... qu'est-il devenu ? Ne pourrions-nous pas justement le remettre en action ?

**Madame le Maire :**

**La ville a aujourd'hui deux radars pédagogiques installés.**

**Deux autres radars pédagogiques seront installés très prochainement aux abords des écoles de notre ville.**

**Notre police municipale est aujourd'hui équipée d'un cinémomètre : Radar Mobile à la Jumelle.**

**Dans un souci de prévention notre Police Municipale a fait des contrôles préventifs avant verbalisation.**

**Alors posons-nous la bonne question, interrogeons-nous sur l'utilité encore d'ajouter un radar mobile en plus.**

**Mr LELEU vous n'êtes pas s'en savoir que la ville de Linselles est passée en Zone 30 avec une signalisation au sol et sur panneau assez visible il me semble.**

3/ Il nous est donné de constater que certains fossés ne sont pas entretenus, pire, les entres deux (conduite de liaisons entre fossés) sont bouchés... idem égouts d'évacuations.... Il serait important et judicieux de se prémunir de tout risque d'inondations inutiles en les faisant nettoyer en temps et de garder un suivi de ceux-ci. C'est de la prévention envers les risques climatiques et les pluies abondantes.

**Madame le Maire :**

**Diverses réunions avec la Métropole Européenne de Lille ont eu lieu où ce sujet a été évoqué.**

**En effet tous les fossés ne nous appartiennent pas. Certains sont à la charge de le MEL à qui nous feront remonter à nouveau ces problématiques**

4/ Certains de nos chemins de terre seraient en proie à des rodéos locaux, exemple le chemin communal au bout de la rue des Frères Vanrullen... Des signalements par les riverains ont déjà été faits à plusieurs reprises. Serait-il possible d'y attacher une importance et de s'assurer que notre système de vidéo protection peut sécuriser le secteur ?

**Madame le Maire :**

**La sécurité est primordiale pour la majorité**

**Les rodéos dont vous faites état ont lieu directement dans des champs qui sont des terrains privés.**

**Mais on ne parle pas de rodéo lorsqu'il s'agit que d'une personne !**

**Notre police municipale a rappelé aux riverains que les signalements doivent avoir lieu quand les faits se produisent et par le propriétaire du terrain et non plusieurs heures voire jours après.**

**Depuis 2 ans la police municipale n'a reçu qu'un seul et unique appel pour signaler un « rodéo » en cours et cela il y a 15 jours.**

**Par manque de chance la police municipale était déjà sur une autre intervention.**

**Il suffisait alors de faire le 17 ce que le riverain a refusé de faire.**

**Suite à cet appel des patrouilles ont été programmées et aucune constatation par n'a été faite à ce jour.**

**La vidéoprotection ne peut être utilisée en ce sens puisque nous ne disposons pas d'opérateur, la vidéo verbalisation n'est pas possible si elle n'est pas directement constatée par un agent assermenté et déclarée en Préfecture, ce qui n'est pas notre cas pour le moment.**

5/ A ce niveau d'avancée des travaux de la plaine de jeux... Combien se monte le montant du marché ? et combien se monte le montant des subventions ? et combien se monte le montant final du projet ?

**Madame le Maire :**

**Nous avons déjà discuté, notamment lors de la commission réunissant les commissions 1,3et 9, où vous n'étiez pas présent personnellement.**

**Le montant du marché de la plaine de jeux s'élève à 1.180.458,15 € HT, soit 1.415.550,00 € TTC.**

**Pour le moment, le montant de la seule subvention obtenue auprès de l'A.N.S. (Agence Nationale du Sport) sur ce projet s'élève à 170.000,00 €. Nous attendons un retour de la MEL**

6/ Dans l'ensemble du déploiement urbain, et du déploiement du parc particulier de véhicules électriques... Quand est-il prévu des bornes de recharges électriques ? D'autant que ce serait profitable pour les économies de la ville que celles-ci soient communales.

Madame le Maire :

Il y aura en novembre prochain l'installation de 3 bornes électriques sur Linselles.

L'emplacement retenu par la MEL en partenariat avec la Ville et l'entreprise total énergie, est le parking entre la friterie, la Maison Enfance Famille. A noter qu'une place PMR est prévue dans ce projet

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET



